

Règlement du concours « 37 ans de jeu à La Grande Récré »

Article 1 – Société organisatrice

La société LUDENDO France SAS, au capital de 10 814 482 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 414 138 842 et dont le siège social se situe 126 rue de la Boétie – 75008 Paris, organise en France un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé «36 ans de jeu à La Grande Récré».

Article 2 – Modalités de participation

Ce concours est ouvert à toute personne, de 13 ans ou plus, désirant y participer et résidant en France Métropolitaine. Le personnel travaillant pour le compte de La Grande Récré et de l'Agence On prend un café ne peut y participer.

La participation s'effectue sur Facebook. Chaque participant peut poster autant de photos qu'il le souhaite.

Seules les participations dûment complétées seront prises en compte. Toute indication inexacte ou incomplète entraînera l'élimination automatique du participant.

La société organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des participants.

Article 3 – Durée du concours

Le jeu est organisé du lundi 3 novembre au dimanche 16 novembre 16h, sur la page Facebook de La Grande Récré (www.facebook.com/lagranderecre).

Article 4 – Description du concours

Pour participer à ce jeu, il suffit de se rendre sur la page Facebook de La Grande Récré, de poster une ou plusieurs photo(s) de soi plus jeune, âgé de 0 à 12 ans, sur laquelle figure un jouet avec l'année de la prise de vue, entre le 3 et le 16 novembre 2014 16h.

Article 5 – Dotations

Ce concours est doté de 38 lots au niveau national.

- Le 1^{er} lot : un an de jeux et jouet à La Grande Récré sous forme de bons d'achat d'un montant total de 200€ TTC valable jusqu'au 31 décembre 2015.
- Du 2^{ème} au 38^{ème} : un porte-clefs représentant un mini Télécran ou Sophie la Girafe de Vulli
Valeur unitaire : 5,00 euros TTC à titre indicatif.

Les lots ci-dessus ne seront ni repris ni échangés contre un autre lot ou des espèces.

Article 6 – Désignations des gagnants

Les gagnants du concours seront désignés par un jury composé de 2 personnes : Marine Desmarchelier pour Ludendo et Domitille Merlin pour l'agence On prend un café, selon les critères suivants : esthétique, nostalgie et reconnaissance du jouet, le mardi 18 novembre 2014.

Article 7 – Remise des lots

Les gagnants seront informés directement par La Grande Récré sur la publication de leur photo. Les gagnants recevront directement leur lot par courrier. Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiquées lors de sa participation sur son compte Facebook, lorsque La Grande Récré l'aura contacté sur son profil Facebook.

Article 8 – Application du présent règlement

L'organisateur se réserve la possibilité de proroger, de suspendre ou d'annuler purement et simplement le concours pour quelque raison que ce soit, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Le participant déclare détenir l'intégralité des droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur et droits voisins) attachés à la photo publiée et à l'ensemble des éléments qui la composent ou qui y sont associés aux fins de participer au Concours.

A défaut, il certifie avoir fait son affaire personnelle des autorisations nécessaires auprès des ayants droits éventuels pour l'exploitation de ladite photo et de l'ensemble des éléments qui la composent ou qui y sont associés et qu'il s'est acquitté et/ou s'acquittera de toutes les obligations légales ou contractuelles pouvant en découler.

En publiant la photo sur le mur Facebook de La Grande Récré, le participant cède à la société LUDENDO, qui l'accepte, le droit d'exploiter chaque photo et l'ensemble des éléments qui la composent ou qui y sont associés.

Ce droit d'exploitation comprend en particulier le droit d'accéder, d'utiliser, représenter, diffuser, publier, et notamment sur la page Facebook de La Grande Récré.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 9 – Informatique et Libertés

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre d'un traitement informatique. Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du concours conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 Août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005. Par conséquent, en application de la loi du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification concernant les données les concernant, en écrivant à l'adresse suivante : LUDENDO FRANCE – Service Relations Clients -2 avenue Clément ADER - Z.A.C du Prieure Ouest - CS 30417 SERRIS - 77706 MARNE LA VALLEE CEDEX 4. Ainsi, les participants peuvent exiger que soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations les concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.

Article 10 – Réclamation

Toute contestation ou réclamation à ce concours ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le 17/11/2014, le cachet de la poste faisant foi.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'organisateur du jeu dont les coordonnées sont : LUDENDO FRANCE, 2 avenue Clément ADER - Z.A.C du Prieure Ouest - CS 30417 SERRIS - 77706 MARNE LA VALLEE CEDEX 4. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne pourra être pris en compte. LUDENDO FRANCE sera seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent concours.

Article 11 – Dépôt et consultation du règlement

Le présent règlement est déposé au sein de la SCP ROCHET - BANCAUD - GRASSIN – 15 bis avenue Maréchal Foch – 77500 CHELLES. Le règlement du concours sera consultable sur www.facebook.com/lagranderecre

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande sur simple demande formulée auprès de

LUDENDO FRANCE, 2 avenue Clément ADER - Z.A.C du Prieure Ouest - CS 30417 SERRIS - 77706 MARNE LA VALLEE CEDEX 4.
Remboursement du timbre au tarif lent sur simple demande par courrier (joindre obligatoirement un RIB).

Article 12 – Responsabilité

LUDENDO FRANCE ne peut endosser aucune responsabilité en cas de perte, de dommage ou de participation illégale.

LUDENDO France ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Concours, à l'écourter, le proroger ou en modifier les conditions. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de modifier la période de participation. Notamment, LUDENDO France décline toute responsabilité pour les cas où le site serait indisponible pendant toute la durée du Concours ou pour le cas où les données communiquées par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui saurait pas imputable. LUDENDO France décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au site du jeu.

La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger, transférer en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger, transférer ou valider des informations, les risques d'interruptions, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmissions sur internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

LUDENDO France ne pourra être tenue responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcherait le bon déroulement du Concours. LUDENDO France ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne parviendraient pas à se connecter sur le site du Concours ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

LUDENDO France pour annuler tout ou partie du Concours s'il apparait que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Concours et/ou de la détermination des gagnants. En cas de fraude ou de tentative de fraudes de quelque nature que ce soit, LUDENDO France se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.

Ce Concours est organisé par Ludendo et n'est pas associé, géré ou sponsorisé par Facebook.
Les informations que vous communiquez le sont à Ludendo et non à Facebook.
Facebook ne saurait être considéré comme responsable en cas de problème